

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0016**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain nu située 8, chemin de Beauregard et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

**Bureau du 19 mai 2014****Décision n° B-2014-0016**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain nu située 8, chemin de Beauregard et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification du chemin de Beauregard à Feyzin, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée AS 568 d'une superficie de 135 mètres carrés, située 8, chemin de Beauregard à Feyzin et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône.

Aux termes du compromis, l'OPH du Département du Rhône céderait ledit terrain au prix de 1 € symbolique, bien cédé libre de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 1 € symbolique, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AS 568 d'une superficie de 135 mètres carrés, située 8, chemin de Beauregard à Feyzin et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, dans le cadre de la requalification dudit chemin.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition** fera l'objet des mouvements comptables suivants, pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 1328 - fonction 822.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822 pour un montant de 1 € au titre de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.**